

La comptabilité des ESSMS : les opérations de fin d'exercice

Journée d'étude en webinaire

lundi 24 novembre 2025

Une journée consacrée à l'étude
des opérations comptables de fin d'exercice
des établissements et services sociaux et médico-sociaux

Les participants

Les gestionnaires et comptables d'ESSMS.
Les agents de autorités de contrôle et tarification
(ARS et Départements).

L'intervenant

Cédric VALADE

*Consultant chevronné,
pédagogue très apprécié,
c'est un excellent expert de
l'organisation,
du financement et de la gestion
de l'action sociale et médico-sociale.*



Les questions traitées

Les opérations de fin d'exercice : panorama général et planification

La valorisation des immobilisations et leur renouvellement

Les règles applicables aux amortissements.
Les provisions pour renouvellement des immobilisations.
Les subventions d'investissement.
Les fonds dédiés à l'investissement.

L'anticipation de certaines charges probables

Les différents types de provisions, les règles applicables.
Les autres dépréciations.

La séparation des exercices N et N+1 : les règles de rattachement

Les produits à recevoir et factures non parvenues.
Les charges et produits constatés d'avance.

L'affectation du résultat en M22 : stratégies et modalités

Résultat "comptable", résultat "administratif" et résultat "à affecter".
Quand et pourquoi affecter en report à nouveau ou en réserves ?

L'horaire

Le matin : de 9h30 à 12h45.

L'après-midi : de 13h45 à 17h00.

Une pause de 15 minutes est effectuée
au milieu de chaque demi-journée.

Les modalités pédagogiques

Un dossier documentaire sera adressé
par courriel avant le début de la session.

Les interactions entre les participants et
l'animateur ont lieu par oral et par écrit
("chat") pendant le déroulement de la
session.

Les modalités pratiques

La session se déroulera sur une plate-forme
de vidéoconférence hébergée sur internet.

Vous aurez seulement besoin :

- d'une connexion internet à haut débit
(ADSL ou 4G ou fibre)
- d'un navigateur web : une version récente
de Chrome, ou Firefox, ou Safari, ou Edge,
ou Opéra.

La comptabilité des ESSMS : les opérations de fin d'exercice

lundi 24 novembre 2025 de 9h30 à 17h00

Les frais d'inscription, non soumis à TVA, sont de 625 euros par participant.

Modalités d'inscription et facturation

Le formulaire d'inscription peut être rempli sur ordinateur ou "manuellement". Il sera signé :

- ♦ soit en y apposant le cachet de la collectivité
- ♦ soit électroniquement si la collectivité adhère à une plate-forme de signature dématérialisée.

Le formulaire sera ensuite adressé par courrier électronique à ipp@ipp.fr

La personne ayant procédé à l'inscription recevra un **courriel de confirmation** et une **facture (au format pdf)**.

La prestation est payable à réception de facture par les organismes de droit privé

et selon les règles de la comptabilité publique par les organismes de droit public.

Toute inscription est définitive et payable intégralement mais le remplacement d'un participant peut être demandé en cas d'empêchement. Le "service fait" résulte de la tenue effective de la session à la date prévue.

Accès des participants à la journée d'étude

Chaque personne inscrite recevra par courriel une invitation comportant un **lien hypertexte d'accès à la journée d'étude**.

Organisme-client

Dénomination

Adresse postale

Gestionnaire de l'inscription

Adresse e-mail

Prénom et NOM

Service

Téléphone

Participants

| Civilité | Prénom | NOM | Adresse e-mail de connexion |
|----------|--------|-----|-----------------------------|
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |
| | | | |

Montant net total des frais d'inscription = nombre de participants () x 625 euros = euros

Fait à

Le

Par (nom du signataire)

Signature et cachet